

Avis de l'Administration

LA MINERVE est en vente aux dépôts de journaux tous les matins, ainsi que sur tous les trains de chemin de fer.

Dernières nouvelles d'Europe, d'Amérique et du Canada, revue commerciale corrigée avec soin; nouvelles de la ville de la dernière heure; comptes rendus des séances du conseil municipal de la cité; et des conseils municipaux de St-Henri, de St-Charles, de St-Louis, du Mile-End et de Maisonville — rapports des fêtes et des réunions publiques.

Nouvelles religieuses, littéraires; questions sociales et ouvrières.

Feuilleton de grand intérêt.

Demandez la MINERVE.

N.B.—Les abonnés servis à domicile qui reçoivent leur journal après huit heures du matin sont priés d'en donner avis au plus tôt.

MONTREAL, LE 11 FÉVRIER 1896

AU JOUR LE JOUR

Si jamais la presse, qui se donne comme le miroir fidèle de la conscience des principes et de la justice, doit se montrer vigilante, énergique, généreuse, c'est bien dans le temps de crise que nous traversons.

La "Vérité" agit différemment.

Sur six pages de matières éditoriales, elle en conserve régulièrement au moins trois à la correction des thèses et des versions de M. le Juge Routhier, car deux de ses collaborateurs.

La question des écoles de Montréal, la guerre infligée au clergé par les journaux de M. Laurier, tout cela a été l'important au point de la question de savoir si M. le Juge Routhier, dans ses livres, a oublié une virgule ou des guillemets dans les citations qu'il a faites de certains auteurs.

Vous savez peut-être bien que la presse libérale au service de M. Laurier et s'inspirant de ses principes est fondement respectueuse de l'autorité ecclésiastique.

Si vous ignorez, la démonstration à vous en faire est très aisée. Écoutez parler l'"Union Libérale".

"Mgr Cameron, petit évêque", d'un mensuel de la "Vérité", vient de montrer une fois de plus "son incompréhensible présomption".

"Ce n'est pas la première fois d'ailleurs", qu'il sort des "mandements" incendiaires, dans le département des "Tupper", qui a fait ses petits millions de la manière que l'on sait, à bon "des moyens de se payer ses taxes" surtout quand ça chauffe."

Vous tous qui ne croyez point à la rouille et aux bonnes discussions de ces mensuels, vous êtes vraiment bien difficiles!

L'"Union Libérale" salue le triomphe électoral de son Charles Tupper.

"Il est sûr, chame-lé, le grand corrupteur de la Nouvelle-Écosse, il a eu pour lui toutes les influences fessées et gonflées, les barbes de farine et les mandements" impératifs et violents!"

"Mais il n'en est pas moins convaincu en d'être une des plus grandes calamités politiques que le monde ait produit."

Avoir si peu de jugement et afficher un manque de cœur aussi absolu, c'est un comble et l'on ne saurait rencontrer qu'au sein des phalanges rouges un sujet aussi profondément triste!

L'entrefilet suivant de l'"Union Libérale" débute par un mensonge; le prétre n'a parlé qu'aux balustrades; il continue par une demi-fausseté; la réplique n'a été refusée au laïque que dans l'église; il se termine par un blasphème; l'insinuation que l'ingénieur laïque pourrait usurper le sanctuaire.

Lisez:

"Au Cap-Breton, un prêtre catholique sans avis de discuter la politique du haut de la chaire."

"Un électeur a voulu lui répondre; mais le curé a prudemment déclaré qu'il n'aurait pas la réplique!"

"Du train dont les choses vont, ce brave électeur du Cap-Breton aura deux imitateurs nombreux aux prochaines élections générales."

Et ces gazettes rouges exigent qu'on les croit bons catholiques et respectueux plus que personnel!

L'"Électeur" est irréconciliable. Il avait réussi durant quelques jours à étouffer sa fureur et son envie torturante de couvrir d'avanies l'épiscopat et le clergé.

Mais il n'y peut tenir plus longtemps. Il échappe encore de dépit, en un écri de colère.

"Ce qui a triomphé à Cap-Breton, d'écarter le P. P. A., l'ancien gendre de l'évêque Cameron — la famille ne sonne pas ses tocs!"

"Ce qui a été vaincu, humilié, c'est la religion catholique, l'honneur et la justice!"

Et cette férocité ose publier ceux qui la rédigent ont conscience d'en commettre leur devoir de journalistes catholiques en accumulant pareilles violences!

On sait avec quelle énergie le "Case" a répondu, au nom de Mgr d'Amboise, la mensongère histoire rouge d'une prétendue lettre pastorale de Mgr Cameron aux catholiques du Cap-Breton. La lettre lue n'était qu'une simple expression d'opinion personnelle, sous le sceau d'une lettre privée d'un ami.

De combien d'injures à l'épiscopat catholique de la part de la presse rouge, cette malicieuse invention libérale n'a-t-elle pas été le prétexte? Injures dont aucun de ses plumeaux sans vergogne n'a songé à s'excuser, depuis que la vérité est connue.

Voilà maintenant que le "Progrès du Saguenay", imprimé dans la ville épiscopale de Châteauguay, nous apprend que la même malicieuse libérale "inspirée du diable" a démenté la nature de l'intervention pastorale de Mgr Labrecque dans Charlevoix.

FABRICANT DE CHAPEAUX ET PELLETERIES

32 ANNÉES D'EXPERIENCE Assortiment complet de fourrures, et confections sur commande.

Les réparations sont faites avec soin et à prix modéré. Arrivé, Hôtel, 1504 Notre-Dame, (vis-à-vis le Palais de Justice).

08-100

LE NOUVEAU CONSEIL

Inauguration solennelle

La bataille est commencée

L'inauguration du conseil de ville qui a eu lieu hier après-midi avec une grande pompe. La foule était énorme dans la salle des délibérations et dans les antres; mais l'ordre le plus parfait a été observé.

La chambre du Conseil, on peut le dire sans exagération, ressemblait à un véritable jardin de fleurs variées; le fait est que le maire disparaitait entièrement sous un amas de roses, de palmiers, de fougères, etc.

Un phare de lumière était allumé devant le conseil. On ne pouvait en dire sans exagération, ressemblait à un véritable jardin de fleurs variées; le fait est que le maire disparaitait entièrement sous un amas de roses, de palmiers, de fougères, etc.

Un phare de lumière était allumé devant le conseil. On ne pouvait en dire sans exagération, ressemblait à un véritable jardin de fleurs variées; le fait est que le maire disparaitait entièrement sous un amas de roses, de palmiers, de fougères, etc.

AUX ECHEVINS DE LA CITE DE MONTREAL

Messieurs,

Il est d'usage pour le maire sortant de charge de faire ses adieux aux membres du conseil municipal, de souhaiter la bienvenue à son successeur, et de faire une courte revue des affaires des différents départements pendant son administration. C'est avec plaisir que je me conforme aujourd'hui à cette coutume.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées.

Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

En ce qui concerne les finances de la ville, des difficultés exceptionnelles se sont présentées. Les montants élevés aux comités ont été strictement restreints à la limite fixée par le loi, savoir, un revenu réel de l'année précédente, et les déboursés hors des crédits. Mais dans ces dernières années, les comités ont pour la plus part dépensé un dixième de leurs crédits et ont excédé de dépenses à constituer la somme de la charge sur le budget de l'année en cours.

classes actuelles n'existerait pas. Nous avons été relevés, dit de l'obligation d'effectuer les améliorations pour lesquelles nous n'avons pas de fonds à notre disposition. La plus importante des classes du bill passé à la législature est, à son avis, celle qui se rapporte aux expéditions annuelles des terrains sur les mers pour les nouvelles propriétés municipales ont été homologuées. En maintenant en vigueur l'ancienne loi de législation a rendu un grand service à la ville, puisqu'elle lui fait faire une économie de cent mille dollars.

Il s'agit de proposer, dit-il, de préparer une charte amendée, donnant des pouvoirs généraux bien soigneusement non pas tant pour introduire d'autres changements que pour rendre le loi sensible, distincte et intelligible. On pourrait en même temps s'occuper de la consolidation de cette charte, comme la chose s'est faite plus d'une fois. A mon avis, il serait avantageux de la placer sur une base plus stable, sur une base qui pourrait être d'une manière quelconque à son rachat gratuit, au moyen d'un revenu qui serait exclusivement appliqué à cette fin. On ne pourrait en arriver à ce qui généralement et il faut droit d'un tiers strictement aux conditions auxquelles tous les emprunts passés ont été négociés, mais il serait possible de trouver un moyen qui offrirait des avantages éminents aux porteurs de nos obligations pour les engager à les céder et qui nous permettrait en même temps de placer les finances de la ville sur un meilleur pied. Dans les conditions actuelles nous ne pouvons faire face à nos obligations, à leur échéance, que par renouvellement, attendu que lorsque la dette fut contractée en 1888, le fonds d'amortissement fut nul.

NOTRE POSITION FINANCIERE La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

NOTRE POSITION FINANCIERE (continued) La dette totale de la ville, y compris ses obligations pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution est comme suit:

Table with 2 columns: Description of debt items and Amount. Includes items like 'Dette flottante à la fin de l'année 1885', 'Dette flottante à la fin de l'année 1895', etc.

L'échevin Rainville propose alors d'ajourner le conseil à mercredi. De son côté l'échevin Stevenson, appuyé par l'échevin Renault, propose, en amendement, d'ajourner le conseil à vendredi mais cette proposition est perdue par 13 contre 12.

La proposition principale est adoptée par la même division.

Correspondance

Monsieur le Rédacteur, M. Savigneau dit, dans sa correspondance, que le greffier, après avoir reçu avis, samedi soir, de la demande de récompte, est allé en toute hâte faire pour son nom "comme candidat élu" pour le conseil St-Louis. Si M. Savigneau veut dire que j'ai agi avec la hâte nécessaire pour empêcher qu'il ne fut proclamé illégalement, il a raison, j'en suis sûr, mais je ne puis que constater que ce n'est pas moi qui ai agi ainsi.

Votre dévoué, L. O. DAVID, Montréal, 10 février 1896.

ECHOS DE LA VILLE

Il faut tenir

Melle Eugénie Marion réclame \$144.50 de dommages-intérêts de M. Napoléon Champagne qui ne lui a répondu après lui en avoir fait la promesse.

Tentative de suicide

Un garçon de table, nommé l'Espagnol, employé à l'hôtel Stanley, a tenté de se suicider, samedi soir, en se coupant la gorge avec un couteau. Le malheureux avait réussi à se faire une large et profonde entaille à la gorge lorsque la police fut appelée et l'Espagnol a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où on espère le rétablir.

Durant le mois de février

Nous continuerons à donner de 20 à 50 pour cent d'escompte sur tout achat de meubles fait au comptant.

FREDERIC LAPOINTE, 1551 rue St-Catherine.

Mauvaise blessure

A onze heures et demie, hier avant midi, l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame est allée recueillir un jeune homme du nom de Pierre Neveu employé à la "Montreal Brewing Co." 1234 rue Notre-Dame.

Neveu en tombant sur une bouteille brisée s'était infligé une large blessure au genou droit. Cette blessure est considérée comme très grave par les médecins de l'hôpital.

La Société des Arts du Canada

1600 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. Tirages tous les mercredi. Lots vaillant depuis \$4 à \$50,000, 25 cents le billet. Lots valant depuis \$2 à \$2,000, 10 cents le billet.

Vieilles de la bravoiture

Hier, vers midi, un accident assez sérieux est arrivé en face des bureaux du "Mond" sur la rue Notre-Dame.

Un nommé Louis Rosenbach, voulant arrêter un cheval effrayé par le passage du balais électrique, qui avait pris les mors aux dents, a été renversé et a reçu plusieurs blessures.

L'ambulance a transporté le blessé à l'hôpital Notre-Dame.

Si vous essayez une fois les petites pilules de Carter pour le foie, pour le mal de tête, la constipation ou l'exercice de bile, vous ne pourrez plus vous en passer. Elles sont purement végétales, petites et aisées à prendre. N'oubliez pas ceci.

Le

Un commencement d'incendie qui aurait pu avoir des résultats désastreux, a eu lieu, hier matin, à la Royale Electric Co., No 27 rue Wellington. Du gazouin que l'on faisait bouillir dans un baignoir, a été inversé et a pris feu. Les pompiers de la station No 3 sont intervenus à temps, de sorte que les dommages ne présentent qu'une somme minime.

Le prix ne signifie rien

C'est l'ère des promesses et non à son prix que l'on recueille la valeur d'un remède. Un pharmacien d'Albany "sans des barrières de votre rhume, toux, grippe ou bronchite, alors que des remèdes à dix cents ne vous font rien, essayez ce remède à vingt cents le flacon de votre rhume, toux, grippe ou bronchite. En vente partout. 2-18

La neige

Enfin, nous avons encore un bon temps de neige.

Il est tombé environ un pied de neige. La circulation des chars urbains, cependant, sur la plupart des rues n'a été que peu retardée. Il y a actuellement 100 hommes et 100 voitures, employés par le département de la voirie, au déblaiement des rues. C'est une bonne aubaine pour les sans-travail.

On admire beaucoup la puissance des "sweepers" de la compagnie des chars urbains et la rapidité avec laquelle ils nettoient les rues.

Aviz

Le coût d'un enterrement a toujours été très lourd pour ceux qui ne sont pas favorisés de beaucoup des biens de ce monde et même un détrempé pour les classes ouvrières. Mais la Société coopérative de Frères Funéraires, qui a une bonne dans une autre économie, arrive très à propos, non-seulement pour les classes mentionnées, mais pour la classe aisée, qui peuvent épargner de l'argent et avoir une inhumation de haute classe. Voyez l'annonce et demandez des circulaires au Bureau Central d'Enterrement canadienne et philanthropique.

Durant le mois de Février

Nous continuerons à donner de 20 à 50 pour cent d'escompte sur tout achat de meubles fait au comptant.

FREDERIC LAPOINTE, 1551 rue St-Catherine.

W. D. E. YOUNG, G. H. S., D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE

1024 Rue Notre-Dame, Montréal

Retractions sans douleur, par le gaz d'oxyde azoté, l'inséparable du gaz naturel, ainsi que par les autres méthodes modernes. Consultation gratuite. 95-5

En cour de l'Echequier

Le tribunal de la cour de l'Echequier, présidé par Son Honneur le Juge Burbridge, a siégé hier à Montréal. Les trois causes suivantes lui ont été soumises: Stewart and Sons contre la reine; le reine contre le Montréal Woolen Mill Co.; la Montréal Woolen Mill Co., contre la reine.

Il a été présenté quelques motions sur des affaires de routine, puis les plaidoiries ont commencé sur la première des causes et haut-mentionnées. Les demandeurs Stewart and Sons avaient importé du fil d'Angleterre et ils prétendent qu'on leur a chargé \$1,000 de droits de surplus. C'est ce montant qu'ils réclament au Justice.

L'affaire Fletcher

On a continué, dans le courant de la matinée d'hier l'enquête dans l'affaire de M. James Fletcher, de la seigneurie de Rigaud. Pierre Gauthier, charretier, entendit comme témoin, que qu'il a livré du câble pour un montant de \$22.50 sur le terrain du colonge Bourget.

M. le docteur Henry Laboune, maire de Rigaud, dit que le sable en question avait été pris sur un terrain appartenant à lui, la seigneurie, M. Georges W. Simpson, courtier, un des syndics de la seigneurie Rigaud, a produit les états de compte mensuels fournis par Fletcher, pour prouver que certaines sommes d'argent qui y figurent, n'ont pas été payées par le défendeur.

Dans une autre cause pour du bois, le défendeur M. de Lery Macdonald, en faisant l'examen des livres, a remarqué une entrée de \$23.00, étant censé avoir été pour du bois vendu par un nommé Charles Pilon à la seigneurie. Ce même Pilon est un des fermiers du Domaine à la Raquette, et il a semblé étrange au témoin qu'il vendrait du bois au propriétaire même. Le charretier Pilon, assesseur, jure qu'il n'a jamais vendu de bois ni reçu d'argent de la seigneurie; et qu'il n'a jamais signé de reçu pour la somme de \$23.00. L'enquête a été ajournée à demain.

Les gens croient ce qu'ils lisent au sujet de Hood's Sarsaparilla. Ils savent que c'est un médicament bien préparé qui guérit la maladie. C'est la raison pour laquelle vous devriez vous procurer Hood's Sarsaparilla.

Les pilules de Hood guérissent tous les maux du foie, la constipation et facilite la digestion.